

ARCHITECTURE

Direction des Monuments  
Historiques

BUREAU des TRAVAUX et CLASSEMENTS

Recensement  
des Monuments de la France

/MTH

ARRÊTÉ

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Vu la loi du 31 Décembre 1913 sur les  
Monuments Historiques et notamment l'article 2 modifié  
et complété par la loi du 23 Juillet 1927 ;

Vu le décret du 18 Mars 1924 portant règlement  
d'administration publique pour l'exécution de ladite loi  
et spécialement les articles 12 et 31 ;

Vu l'article 95 de la loi du 26 Mars 1927 ;

La Commission des Monuments Historiques entendue ;

ARRÊTÉ :

Art. 1er.

La porte du XVII<sup>e</sup> siècle, vantaux compris, de la  
maison sise rue<sup>de</sup> Fournet à Mende (Lozère), appartenant  
à M. Fernand Béringer, y demeurant, est inscrite sur  
l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

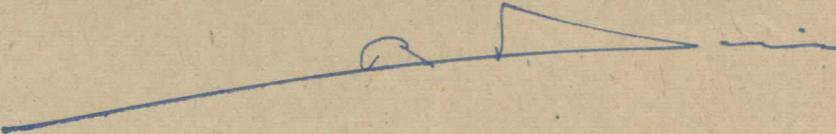
Art. 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du  
département, pour les archives de la préfecture, au maire  
de la ville de Mende et au propriétaire qui seront respon-  
sables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 12 JUIN 1946

Par déléation

Le Directeur Général de l'Architecture

  
Signé R. DAVIS